

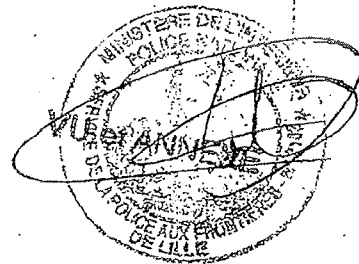
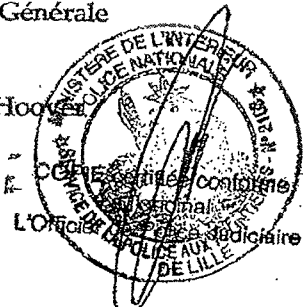
16/06 2014 08:57 FAX 0320305416

pref du nord

0019/0029

CERTIFICAT_13-06-2014

Docteur Gustave GOUDJI
 Spécialiste en Médecine Générale
 59 1 17698 7
 RPPS 10002302361
 10 avenue du Président Hoover
 59000 Lille
 ☎ 03 20 60 41 26



CERTIFICAT MEDICAL DE GARDE A VUE

Je soussigné Docteur en médecine, serment préalablement prêté de donner mon avis en honneur et conscience, certifie avoir examiné ce jour le : 13 Juin 2014
 Heure : 17 heures En l'Hôtel de Police de Lille

Identité du patient : [REDACTED]
 Date de naissance : 03/05/1986

La personne fait état :
 - Antécédents :

L'examen clinique retrouve : Relevé le 19/06 pour échographie
Retard de réflexes
Reste l'examen clinique normal
 Fréquence cardiaque : 70 Tension artérielle : Autres :

En conséquence, il me semble que l'état de santé du patient
 est compatible n'est pas compatible avec une mesure de "retention"
 garde à vue dans les geôles de l'Hôtel de Police de Lille.

Prescription thérapeutique : oui / non Ordonnance jointe : oui / non

CERTIFICAT MEDICAL REMIS AUX OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE DRITIER

16/06 2014 08:57 FAX 0320305416

pref du nord

0020/0029

Annexe au procès-verbal Numéro 2014/1126

Réquisition à médecin**Examen médical d'une personne placée en retenue**

Nous BROGNIART Olivier
Officier de Police Judiciaire en résidence à l'U.J du SPAF de Lille,

Agissant en vertu des dispositions de l'article L.611-1-1 3° du Code de l'Entrée et du
Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile,

Requérons Docteur *GOUDJI Gustave*

à l'effet de bien vouloir procéder aux actes ci-après :

Se transporter dans les locaux de la Police Aux Frontières de Lille, 19bis rue de
Marquillies à Lille,

Examiner la nommée :

NOM : SAHI épouse LAMGHARI
PRENOM : Nassima
DATE DE NAISSANCE : 03/05/1986
LIEU DE NAISSANCE : Tissemsilt (Algérienne)

- Indiquer si l'état de santé de la personne examinée est compatible avec son aptitude au maintien en retenue administrative dans nos locaux;
- Procéder à toutes constatations utiles ;
- Le cas échéant, indiquer les autres actes ou examens médicaux nécessaires à la détermination de la compatibilité de l'état de santé de cette personne avec son maintien en retenue dans les locaux où se déroule la mesure;
- Rédiger un certificat médical et nous le remettre.

Pour sa garantie personnelle et afin qu'il n'en ignore et ait à s'y conformer, remettons l'original de la présente réquisition au médecin sus-nommé.

Fait à Lille, le 13/06/2014
L'Officier de Police Judiciaire

